

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

AUTORITE NATIONALE DE BIOSECURITE

Stratégie Nationale de Biosécurité 2018 - 2022



Par
Papa Samba DIOUF¹

Juin 2018

¹ Consultant en Environnement, Pêche, Changement Climatique et Planification Stratégique

Adresse : 13 Cité ASECNA, Ouakam, Dakar, Sénégal.

Téléphone : + (221) 77 584 98 71

Email : psdiouf@gmail.com

Table des matières

Abréviations et acronymes	3
Résumé	5
1. Contexte et justification	8
2. Champ d'application et définitions	16
3. Eléments de la stratégie	17
3.1. La vision	17
3.2. Axes stratégiques et objectifs	18
3.3. Le plan d'action opérationnel	22
4. Les principes directeurs du Plan stratégique	31
5. La gouvernance du Plan stratégique.	35
5.1. Le cadre de coordination	35
5.2. Le suivi et l'évaluation du Plan stratégique	36
6. Principaux éléments de la stratégie de communication	37
6.1. Objectifs	37
6.2. Les groupes cibles	37
6.3. Les messages	38
6.4. Les canaux et supports de communication à utiliser	38
Annexes	40
Annexe 1. Liste des institutions impliquées dans la biosécurité et les biotechnologies	40
Annexe 2. Liste des partenaires potentiels pour la mise en œuvre et le financement du Plan Stratégique	41
Annexe 3. Caractérisation des partenaires	42

Abréviations et acronymes

ABNE	African Biosafety Network Expertise
ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
AFD	Agence Française de Développement
ANB	Autorité Nationale de Biosécurité
BAD	Banque Africaine de Développement
BCH	Biosafety Clearing-House
BID	Banque Islamique de Développement
BNDE	Banque Nationale de Développement Economique
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental
CILSS	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNB	Comité national de Biosécurité
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
CSTB	Comité Scientifique et Technique de Biosécurité
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GIZ	Coopération allemande (Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
HCCT	Haut Conseil des Collectivités Territoriales
ICGEB	International Centre for Genetic Engineering and Biotechnology
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
JICA	Japan International Cooperation Agency
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
MC	Ministère du Commerce
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEFP	Ministère de l'Économie des Finances et du Plan
MEPA	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales

MERSI	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Économique
OGM	Organismes Génétiquement Modifiés
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PTF	Partenaire Technique et financier
SWOT	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
USAID	United States Agency for International Development (l'Agence Américaine pour le Développement)

Résumé

Afin de disposer d'un élément d'orientation, renforcer leur opérationnalité et créer une plus grande cohérence avec les activités des différentes parties prenantes impliquées dans les questions relatives à la biosécurité, l'ANB et ses partenaires ont élaboré, de manière participative et inclusive, la présente stratégie nationale de biosécurité.

Une analyse prospective et un examen des besoins actuels et futurs en matière de biosécurité et de biotechnologies modernes pour le Sénégal, effectués lors de l'atelier de planification de la stratégie a permis de dégager six priorités auxquelles il faut s'attaquer :

- La mise en place d'un cadre législatif et réglementaire adapté ;
- La mobilisation d'un budget suffisant ;
- Le renforcement de la recherche en matière de biotechnologies et de biosécurité ;
- La formation d'une masse critique de ressources humaines compétentes en matière de biosécurité et de biotechnologies au Sénégal ;
- La communication et la sensibilisation des populations sur la biosécurité, les biotechnologies modernes et les risques qui leur sont associés ;
- L'amélioration de la coordination et de la mise en synergie des acteurs de la biosécurité et de la biotechnologie.

L'examen de ces priorités a permis de dégager une vision et d'identifier des valeurs devant guider la stratégie nationale de biosécurité.

Vision :

A l'horizon 2030, l'utilisation des biotechnologies modernes est sécurisée au Sénégal, à travers la biosécurité, la conservation de l'environnement, la préservation des ressources génétiques et de la biodiversité, tout en veillant à la santé humaine et animale et en tenant compte des valeurs culturelles et socio-économiques.

Les sept valeurs suivantes serviront de socle à la mise en œuvre des actions qui permettront de réaliser cette vision ;

- *Ethique,*
- *Transparence,*
- *Professionnalisme,*
- *Equité,*
- *Synergie,*
- *Proactivité / Réactivité,*
- *Capacité d'écoute.*

Les trois axes stratégiques et les objectifs suivants ont été retenus :

Axe stratégique 1. Amélioration du cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de biosécurité et de biotechnologies

Deux objectifs ont été définis pour cet axe.

- Mettre en place un dispositif législatif et réglementaire adapté au contexte sénégalais et en cohérence avec les initiatives et /ou conventions sous-régionales, continentales et internationales ;
- Renforcer les capacités (ressources humaines qualifiées, matériel et moyens financiers) de l'ANB et de ses partenaires.

Axe stratégique 2. Promotion de l'utilisation sécurisée des biotechnologies (Dispositif de veille, de surveillance, d'évaluation des risques et de recherche en matière de biosécurité et de biotechnologies)

Afin de faire face aux défis soulevés par cet axe, deux objectifs spécifiques ont été définis :

- Renforcer le dispositif de prospective et de veille ;
- Promouvoir l'utilisation sécurisée de biotechnologies pour créer durablement des richesses.

Axe stratégique 3. Coordination, communication, sensibilisation et mise en synergie sur la biosécurité et les biotechnologies

Les objectifs suivants ont été identifiés pour faire face à ces défis :

- Renforcer la circulation des informations sur la biosécurité et les biotechnologies ;
- Améliorer la coordination et construire un partenariat solide sur la biosécurité et les biotechnologies

Afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie, un plan d'action opérationnel de cinq ans a été élaboré. Le plan d'action, en plus des éléments du cadre stratégique (objectifs, résultats attendus, indicateurs, actions), donne les institutions responsables, le chronogramme et le coût.

Un budget de 2 806 000 000 F CFA est nécessaire pour mettre en œuvre la stratégie nationale de biosécurité qui couvre une période de cinq ans. Des principes directeurs ont été identifiés pour guider la mise en œuvre du Plan stratégique.

La gouvernance de la stratégie sera assurée par le Conseil d'orientation et l'ANB. Le Conseil d'orientation jouera, en quelque sorte le rôle de Comité de Pilotage. L'ANB assurera la coordination technique et administrative de la stratégie. Elle pourra être renforcée par des consultants et des personnes ressources au besoin. Des groupes thématiques regroupant des experts des différentes institutions impliquées seront créés pour donner des avis scientifiques permettant d'éclairer les décisions à prendre.

Le suivi-évaluation permettra d'analyser les résultats obtenus, tout au long du processus de mise en œuvre de la stratégie. Il fournira l'opportunité de s'assurer du réalisme des actions identifiées et de les réajuster en cours d'exécution, si l'évolution des indicateurs n'est pas conforme aux prévisions.

En outre, les principaux éléments d'une stratégie de communication ont été définis pour accompagner la stratégie.

DRAFT

1. Contexte et justification

Considérations générales

Consciente du rythme alarmant d'érosion de la biodiversité, et en écho à la première grande conférence onusienne sur l'environnement et le développement de Stockholm en 1972, se tenait en 1992 à Rio de Janeiro la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), dite aussi Sommet de la Terre. Cette conférence marquait une étape dans la perception des enjeux environnementaux et suscitait de grands espoirs. Un programme d'action pour le XXI^{ème} siècle, Action 21, dont le chapitre 15 est consacré à la préservation de la diversité biologique, y a été adopté. La Convention sur la diversité biologique, y a reçu 157 signatures. Entrée en vigueur dès 1993, cette Convention compte aujourd'hui 193 Parties ce qui en fait l'une des conventions internationales, les plus largement ratifiées.

Le Sénégal, pays fortement attaché à la conservation des ressources naturelles et à l'environnement, a signé cette convention sur la Diversité Biologique en 1992 et l'a ratifiée en 1994. Elle constitue le principal instrument international prenant en charge, de manière globale, les questions relatives à la biodiversité, notamment sa conservation, son utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages qu'elle génère². Elle s'attaque également à la prévention des risques biotechnologiques, concept qui a trait à la nécessité de protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets potentiellement défavorables des produits liés aux biotechnologies.

La biotechnologie moderne offre un énorme potentiel pouvant améliorer notablement le bien-être de l'humanité en apportant des solutions aux besoins pressants en matière d'alimentation, d'agriculture et de santé, en particulier dans les pays pauvres et en développement comme le Sénégal.

Poursuivant la même dynamique, le Sénégal a signé en 2000 et ratifié en 2003 le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

Cet instrument qui est le premier accord international contraignant portant sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) résultant de la biotechnologie moderne ne régleme cependant que les mouvements transfrontaliers desdits organismes, c'est-à-dire les importations, les exportations et le transit de ces derniers. Il laisse ainsi à chaque partie la latitude de mettre en place un cadre national de biosécurité ou de prévention des risques biotechnologiques pour réglementer toutes les activités liées aux organismes génétiquement modifiés ou produits dérivés.

C'est ainsi que la loi sur la Biosécurité a été élaborée au Sénégal en 2009. Cette Loi, dans ses dispositions générales relatives à la régulation et au

² Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2000. Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique : texte et annexes. Montréal : Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 19 p.

contrôle des activités liées aux organismes génétiquement modifiés et /ou de leurs produits dérivés, a consacré en son article 5 la création d'un cadre institutionnel pour sa propre mise en œuvre en vue d'une bonne prise de décision en toute connaissance de cause sur les demandes d'autorisation pour procéder auxdites activités. Le principal organe de ce cadre institutionnel est l'Autorité Nationale de Biosécurité (ANB).

L'ANB est également l'Autorité nationale Compétente en matière de biosécurité. Elle est chargée de s'acquitter, au nom du pays, de toutes les fonctions qu'appelle le Protocole de Cartagena. Ces fonctions vont de la réception des notifications jusqu'au suivi et au contrôle de la mise en œuvre des décisions qu'elle prend conformément aux dispositions de la loi dont elle veille également à la recherche et à la constatation des infractions.

L'Autorité Nationale de Biosécurité a été créée par la Loi n° 2009-27 du 08 juillet 2009 portant sur la biosécurité, en son article 6, en vue d'assurer une utilisation sécurisée des organismes modifiés et / ou des produits dérivés des organismes vivants modifiés.

Après plusieurs années de fonctionnement, il est apparu que le schéma organisationnel défini par le décret n° 2009-1409 du 23 décembre 2009, dans lequel l'Autorité Nationale Biosécurité est conçu comme un organe collégial à la composition hétéroclite et à l'effectif élargi, ne permet pas un fonctionnement optimal.

Pour sortir de cette situation, le décret n° 2017-1053 du 19 mai 2017 fixant les modalités d'organisation, de fonctionnement et les attributions de l'Autorité nationale de biosécurité, a été pris pour actualiser le cadre institutionnel. Ce décret confère à l'ANB une personnalité juridique et une autonomie financière. Il fixe également les missions de l'ANB.

Une analyse prospective et un examen des besoins actuels et futurs en matière de biosécurité et de biotechnologies modernes pour le Sénégal, effectués de manière participative et inclusive lors de l'atelier de planification de la présente stratégie a permis de dégager six priorités auxquelles l'ANB et ses partenaires doivent s'attaquer :

- La mise en place d'un cadre législatif et réglementaire adapté ;
- La mobilisation d'un budget suffisant ;
- Le renforcement de la recherche en matière de biotechnologies et de biosécurité ;
- La formation d'une masse critique de ressources humaines compétentes en matière de biosécurité et de biotechnologies au Sénégal ;
- La communication et la sensibilisation des populations sur la biosécurité, les biotechnologies modernes et les risques qui leur sont associés ;
- L'amélioration de la coordination et de la mise en synergie des acteurs de la biosécurité et de la biotechnologie.

Forces et faiblesses du cadre juridique et institutionnel

Une analyse participative et inclusive, du cadre juridique et institutionnel de la biosécurité a permis d'identifier ses forces et ses faiblesses et de formuler des recommandations (**Tableau 1**).

Tableau 1. Forces et faiblesses du cadre juridique et institutionnel de la biosécurité et recommandations

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Bon niveau d'actualisation du cadre juridique (dynamique en cours) - Bonne internalisation des traités internationaux, régionaux et sous régionaux en matière de biosécurité - Autonomie financière et de gestion de l'ANB - Diversité et qualité de l'expertise des institutions et personnes ressources <p>Plusieurs initiatives de renforcement des capacités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Protocole additionnel de Nagoya Kuala Lumpur non ratifié par le Sénégal - Incertitudes relatives à la finalisation de l'Initiative CEDEAO – CILSS - Autorisations nationales par rapport au principe de libre circulation - Cadre national de biosécurité pas suffisamment partagé au niveau national. - Loi sur la biosécurité non opérationnelle (insuffisance de textes d'application et non prise en compte du Protocole Nagoya Kuala Lumpur) - Défaut d'un cadre de synergie avec APA, TIRPAA, ASPIT, la Direction de l'Innovation, de la Valorisation, de la Propriété intellectuelle et du Transfert de Technologie pour assurer une meilleure gestion des enjeux liés aux ressources génétiques et au droit de propriété intellectuelle - Insuffisance du renforcement des capacités (populations, organisations de producteurs, corps de contrôle, etc.) - Composition CNB et CSTB non actualisée
<p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un plaidoyer pour la ratification du Protocole additionnel de Nagoya Kuala Lumpur par le Sénégal - Assurer une plus grande vulgarisation du Cadre national de biosécurité au niveau national. - Elaborer et mettre en œuvre les textes d'application et prendre en compte le Protocole de Nagoya Kuala Lumpur - Mettre en place cadre de concertation et de synergie avec les institutions en charge des ressources génétiques et du droit de propriété intellectuelle - Assurer un programme de renforcement des capacités des parties prenantes (populations, organisations de producteurs, corps de contrôle, etc.) - Diligenter les textes portant nomination des membres composant le CNB et le CSTB 	

Réalisations du Sénégal en matière de biosécurité et de biotechnologies

En matière de biosécurité, le Sénégal comme le préconise le Protocole de Cartagena, a mis en place un cadre national de biosécurité. Un arsenal juridique et législatif a été élaboré et des organes et structures institués pour s'assurer d'une utilisation sécurisée des biotechnologies et des OGM.

Les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs à la biosécurité et aux biotechnologies modernes au Sénégal sont :

- Convention de Rio (1992) ;
- Protocole de Cartagena (2000),
- Protocole additionnel de Nagoya Kuala Lumpur (2010) ;
- Protocole de Nagoya sur APA (2010) ;
- Loi type de l'Union Africaine ;
- Projets de règlements communautaires d'harmonisation des législations nationales sur la biosécurité (UEMOA et CEDEAO - CILSS) ;
- Loi n°2009-27 du 13 juillet 2009 sur la biosécurité (en cours de révision) ;
- Décret n°2009-1408 du 23 décembre 2009 portant missions, organisation et fonctionnement du Comité national de biosécurité ;
- Décret n°2017-1053 du 19 mai 2017 fixant les modalités d'organisation, de fonctionnement et les attributions de l'Autorité nationale de biosécurité (ANB) ;
- Arrêté n°002935 du 22 mars 2012 portant composition du Comité National de Biosécurité (CNB) ;
- Projet de décret portant composition de l'Autorité Nationale de Biosécurité.

Dans la perspective de l'intégration des dispositions du Protocole additionnel de Nagoya Kuala Lumpur, du règlement communautaire de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et des initiatives de la CEDEAO et de l'UA, la Loi n°2009-27 du 13 juillet 2009 sur la biosécurité est en cours de révision. Un projet de proposition de révision a été élaboré.

Par ailleurs, d'importants efforts de renforcement des capacités des membres de l'Autorité Nationale de Biosécurité et du Comité National de Biosécurité sur l'évaluation et la gestion des risques liés aux OGM, ont été réalisés. Le pays dispose également d'un laboratoire national de biosécurité avec une expertise et un niveau d'équipement adéquats³.

Le Sénégal dispose déjà d'une partie de l'équipement scientifique nécessaire à la production et à la détection des OGM, mais ce potentiel est dispersé dans les différents laboratoires de recherche. Le capital humain du Sénégal en matière de biotechnologie et de biosécurité est l'un des plus importants en Afrique de l'Ouest et du Centre. Toutefois, il devra être renforcé et des équipes pluridisciplinaires (biologie moléculaire, génétique, physiologie, agronomes,

³ ANB, 2015. Troisième rapport national sur l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Autorité Nationale de Biosécurité et Comité National de Biosécurité, 61 p.

nutritionnistes, gestionnaires des ressources naturelles...) constituées pour faire des biotechnologies un véritable moteur de développement⁴.

En outre, il faut signaler les nombreux ateliers de formation et de sensibilisation organisés par l'ANB pour la douane, la gendarmerie et les sapeurs-pompiers. De plus des animations scientifiques ont eu lieu dans les différentes universités du pays.

Par ailleurs, pour la gestion de l'information relative à la prévention des risques biotechnologiques et pour faciliter les orientations de renforcement des capacités, le Sénégal a également nommé un correspondant national (qui est membre de l'ANB) pour le BCH5 et pour le Protocole de Cartagena.

Il faut également souligner les importants résultats obtenus par l'ISRA, l'UCAD et les autres universités du Sénégal en matière de biotechnologie. Parmi ceux-ci, il est possible de citer :

- L'amélioration notable des capacités opérationnelles (équipement et ressources humaines) ;
- L'implication des experts en biotechnologie et en biosécurité dans la formation et la sensibilisation ;
- L'amélioration des cultures de mil, d'arachide et de riz, de l'horticulture et du maraichage par des approches non basées sur les OMG, mais utilisant plutôt la biologie moléculaire et des outils génomiques.

Généralement au Sénégal, la biotechnologie est dans l'esprit des populations, plus associée à l'agriculture et à l'élevage, où les résultats sont plus visibles avec la production de semences, le transfert d'embryons et le clonage d'animaux. Toutefois depuis quelques années, il y a un important développement touchant des secteurs comme l'agro-alimentaire et l'énergie. Ces secteurs de la bio-industrie, basés sur l'exploitation de la fermentation et de ses activités connexes, offrent d'excellentes perspectives économiques⁶.

Perception de la biosécurité, des biotechnologies et des OGM

La biosécurité, les biotechnologies modernes et les OGM suscitent beaucoup d'interrogations auprès des producteurs, des techniciens et des

⁴ ASTS, 2004. Les biotechnologies - potentiels, enjeux et perspectives - : le cas du Sénégal. Académies des Sciences et Techniques du Sénégal, 82 p.

⁵ En ce qui concerne les informations sur la prévention des risques biotechnologiques, l'article 20, paragraphe 1, du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a établi un Centre d'échange dans le cadre du Centre d'échange de la Convention sur la diversité biologique pour :

- Faciliter l'échange d'informations scientifiques, techniques, environnementales et juridiques sur les organismes vivants modifiés et l'expérience avec ceux-ci; et
- Aider les Parties à appliquer le Protocole, en tenant compte des besoins particuliers des pays en développement Parties, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement et les pays en transition ainsi que les pays d'origine et les centres de la diversité.

Le BCH remplit son mandat en fournissant une plate-forme dynamique où l'information est enregistrée par le Centre de gestion et où elle peut être facilement recherchée et récupérée.

⁶ Idem

consommateurs sénégalais. Si certains les accueillent comme une des solutions les plus prometteuses par rapport à la sécurité alimentaire et à l'adaptation aux effets du changement climatique, d'autres (plus de la majorité) par contre, nourrissent à leur égard, une certaine inquiétude.

Toutefois, une constance est observée dans le milieu agricole, les services techniques de l'Administration et le grand public ; il s'agit d'un manque de connaissances et d'informations sur le sujet. Des enquêtes ont révélé que plus des deux-tiers des producteurs sur le terrain ignorent l'existence des OGM⁷. Tous les individus interrogés s'accordent sur le fait qu'ils ne sont pas suffisamment informés sur les OGM et n'arrivent même pas à les reconnaître.

Des inquiétudes sont exprimées par rapport à la circulation des OGM. Parmi les producteurs qui utilisent des semences OGM, certains affirment en acheter chez des marchands ambulants, d'autres au niveau de boutiques situées dans des marchés urbains ou péri-urbains. Quant à la vente des récoltes, les producteurs écoulent leurs produits OGM, au niveau des centres urbains. Les consommateurs n'arrivent pas à dissocier les produits OGM des produits traditionnels et pire encore, du fait de leur apparence souvent plus attrayante, les OGM sont plus facilement écoulés⁸.

Diagnostic du cadre national de biosécurité

Le diagnostic du cadre national de biosécurité a été réalisé dans le cadre d'un groupe de travail participatif. Il a permis d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (**Tableau 2**). Il a servi, en grande partie à l'élaboration du cadre stratégique du présent document.

Tableau 2. Analyse SWOT du Cadre national de biosécurité et des biotechnologies

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Loi (2009 en cours de révision) - Disponibilité de Ressources biologiques diversifiées - Ressources humaines et infrastructures dans le domaine (Universités, institutions de recherche et les services étatiques) existant bien qu'insuffisantes - Sensibilisation et formation des acteurs (parlementaires, société civiles, Collectivités territoriales, journalistes, populations locales etc.) - Signature et ratification des Conventions et traités internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif juridique incomplet - Absence de document d'orientation (stratégie) en matière de biosécurité - Insuffisance des moyens (ressources humaines qualifiées, matériel et moyens financiers) - Insuffisance de la communication, de la sensibilisation du public - Insuffisance du partenariat - Absence d'un dispositif de veille et de surveillance (contrôle dédié et inspection) en matière de biosécurité - Non évaluation et méconnaissance du degré d'efficacité du dispositif national de biosécurité

⁷ CORAF, 2012. Enquête PRBU du Coraf. Rapport de la socio-économie. Dans le Cadre de la mise en œuvre de la Convention CORAF/WECARD-UEMOA sur : «L'élaboration d'un manuel de procédures technique d'évaluation des risques liés à l'introduction des biotechnologies modernes dans l'espace UEMOA»CORAF/WECARD-UEMOA, 11 p.

⁸ Source : CORAF

<ul style="list-style-type: none"> - Expérience liée à sa participation au processus sur la biosécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de base juridique pour la prise en compte de la responsabilité et de la réparation en cas de dommages résultant des OGM - Insuffisance des outils et instruments (équipement du laboratoire national de biosécurité, couverture nationale) pour dérouler la politique de biosécurité
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence à l'échelle africaine d'un cadre sur la biosécurité, cadre en élaboration (en attente d'adoption au niveau de la CEDEAO de cadres régionaux et sous régionaux sur la biosécurité) - Enrichissement et amélioration des ressources génétiques locales par des apports extérieurs - Possibilité de mobiliser plus de fonds - Accès à de nouveaux marchés - Création de richesses 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déficit d'articulation entre les initiatives nationales (stratégies, politiques) et les institutions de recherche en matière de biotechnologie et de biosécurité - Risque de dissémination involontaire et/ou d'introduction frauduleuse d'OGM

Articulation avec les politiques nationales et la stratégie du Protocole de Cartagena

La Stratégie Nationale de Biosécurité du Sénégal s'inscrit dans le cadre d'orientation stratégique du Ministère de l'Environnement et du Développement durable, défini par la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable.

Elle se rattache à :

- **L'axe stratégique n° 1** : Gestion de l'Environnement et des ressources naturelles ;
- **L'Objectif spécifique 1**. Réduire la dégradation de l'Environnement et des ressources naturelles, les effets du changement climatique et la perte de biodiversité ;
- **Le Programme 2**. « Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées de l'objectif 1, qui préconise entre autres, l'actualisation du cadre juridique et institutionnel de la biosécurité.

Par ailleurs, le Sénégal s'est inscrit dans une nouvelle dynamique visant à accélérer son développement sur le moyen et le long terme et à assurer un bien-être durable à sa population, à travers la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent (PSE) qui est la référence nationale en matière de politiques économiques, sociales et environnementales.

L'axe 1 du PSE est « Transformation structurelle de l'économie et Croissance ». Les deux premières stratégies envisagées par ce document pour l'atteindre sont :

- La transformation de l'agriculture, pour qu'elle serve de fer de lance à l'économie nationale ;
- Le développement de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie agroalimentaire.

Il est bien évident que les biotechnologies modernes et la biosécurité, se positionnent parmi les meilleurs outils pour faire aboutir ces deux stratégies. A ce titre, la Stratégie Nationale de Biosécurité du Sénégal constitue un élément important pour l'atteinte des objectifs du PSE.

En ce qui concerne le Protocole de Cartagena, son objectif est de « contribuer à assurer un degré adéquat de protection pour le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne qui peuvent avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, compte tenu également des risques pour la santé humaine, en mettant plus précisément l'accent sur les mouvements transfrontières ».

Cet objectif est en cohérence avec la vision de la Stratégie Nationale de Biosécurité du Sénégal, rappelée ici :

Vision :

A l'horizon 2030, l'utilisation des biotechnologies modernes est sécurisée au Sénégal, à travers la biosécurité, la conservation de l'environnement, la préservation des ressources génétiques et la biodiversité, tout en veillant à la santé humaine et animale et en tenant compte des valeurs culturelles et socio-économiques.

De même, la Stratégie Nationale de Biosécurité du Sénégal contribue à l'atteinte de tous les axes stratégiques (Focal area) du Plan stratégique du Protocole de Cartagena pour la période 2011 – 2020 comme le montre le **Tableau 3**.

Tableau 3. Contribution de la Stratégie Nationale de Biosécurité du Sénégal au Plan stratégique du Protocole de Cartagena pour la période 2011 – 2020

Axes stratégiques (Focal area) du plan d'action du Protocole de Cartagena 2011 - 2020	Contribution de la Stratégie Nationale de Biosécurité du Sénégal
Axe stratégique 1. Facilitation de l'établissement et du développement de mécanismes efficaces d'application du Protocole en matière de prévention des risques biotechnologiques	<p>Objectif 1.1. Mettre en place un dispositif législatif et réglementaire adapté au contexte sénégalais et en cohérence avec les initiatives et /ou conventions sous-régionales, continentales et internationales</p> <p>Objectif 2.2. Promouvoir l'utilisation sécurisée de biotechnologies pour créer durablement des richesses</p>

Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités	Objectif 1.2. Renforcer les capacités (ressources humaines qualifiées, matériel et moyens financiers) de l'ANB et de ses partenaires
Axe stratégique 3 : Conformité et examen	Objectif 2.1. Renforcer le dispositif de prospective et de veille
Axe stratégique 4 : Mise en commun et partage de l'information	Objectif 3.1. Renforcer la circulation des informations sur la biosécurité et les biotechnologies
Axe stratégique 5 : Rayonnement et coopération	Objectif 3.2. Améliorer la coordination et construire un partenariat solide sur la biosécurité et les biotechnologies

Il apparaît que la Stratégie Nationale de Biosécurité du Sénégal est en parfaite cohérence avec du Plan stratégique du Protocole de Cartagena pour la période 2011 – 2020.

Afin de renforcer leur opérationnalité et créer une plus grande cohérence avec les activités des différentes parties prenantes impliquées dans les questions relatives à la biosécurité, l'ANB et ses partenaires ont élaboré, de manière participative et inclusive, la présente stratégie nationale de biosécurité.

Elle comporte cinq parties :

- Le contexte et la justification ;
- Le cadre stratégique ;
- Les principes directeurs de la stratégie ;
- La gouvernance de la stratégie ;
- Les principaux éléments de la stratégie de communication.

2. Champ d'application et définitions

Le champ d'application de la Stratégie Nationale de biosécurité est arrimé à celui du Protocole de Cartagena. Il porte sur les mouvements transfrontières, le transit, la manipulation et l'utilisation de tout organisme vivant modifié qui pourrait avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et la santé humaine⁹.

Par «Organisme vivant modifié» s'entend de tout organisme vivant possédant une combinaison de matériel génétique inédite obtenue par recours à la biotechnologie moderne.

Un «Organisme vivant» correspond à toute entité biologique capable de transférer ou de répliquer du matériel génétique, y compris des organismes stériles, des virus et des viroïdes.

⁹ Article 4 du Protocole de Cartagena

Un «Organisme génétiquement modifié (OGM) » définit toute entité biologique ou organisme dont le matériel génétique a été modifié par recours à la biotechnologie moderne¹⁰.

Les «Biotechnologies modernes» comprennent :

- a) l'application de techniques in vitro aux acides nucléiques, y compris la recombinaison de l'acide désoxyribonucléique (ADN) et l'introduction directe d'acides nucléiques dans des cellules ou organites ;
- b) la fusion cellulaire d'organismes n'appartenant pas à une même famille taxonomique ;

Qui (a et b) surmontent les barrières naturelles de la physiologie de la reproduction ou de la recombinaison et qui ne sont pas des techniques utilisées pour la reproduction et la sélection de type classique¹¹.

3. Eléments de la stratégie

3.1. La vision

Lors de l'atelier de planification de la stratégie, tenu du 25 au 27 avril 2018 à Saly, une vision et des valeurs ont été définis de manière participative et inclusive par les représentants de toutes les parties prenantes s'activant dans le domaine de la biosécurité au Sénégal, présents à la rencontre.

Vision :

A l'horizon 2030, l'utilisation des biotechnologies modernes est sécurisée au Sénégal, à travers la biosécurité, la conservation de l'environnement, la préservation des ressources génétiques et la biodiversité, tout en veillant à la santé humaine et animale et en tenant compte des valeurs culturelles et socio-économiques.

Sept valeurs ont été définies pour servir de socle à la mise en œuvre des actions qui permettront de réaliser cette vision ;

Valeurs :

- ***Ethique,***
- ***Transparence,***
- ***Professionnalisme,***
- ***Equité,***
- ***Synergie,***
- ***Proactivité et Réactivité,***

¹⁰ Avant-projet CEDEAO relatif à la prévention des risques biotechnologiques en Afrique de l'Ouest

¹¹ Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2000. Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique : texte et annexes. Montréal, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 30 p.

- Capacité d'écoute.

Le choix de ses valeurs se justifie du fait de la sensibilité du domaine de la biosécurité (éthique, professionnalisme), de ses impacts potentiels et leurs corollaires que sont les besoins de réactions rapides et de mesures préventives (proactivité / réactivité, synergie), de ses énormes enjeux financiers (transparence) et de la nécessité d'un partage équitable des bénéfices de la valorisation des ressources génétiques (équité, capacité d'écoute).

3.2. Axes stratégiques et objectifs

La définition des axes stratégiques est basée sur plusieurs éléments :

- L'examen du contexte de la biosécurité au Sénégal et au niveau international ;
- Une analyse SWOT (l'identification des forces, des contraintes, des opportunités et des menaces) ;
- La caractérisation des acteurs ;
- L'analyse prospective des besoins du secteur ;
- Les résultats des travaux de groupe lors de l'atelier de planification de la stratégie.

Les axes stratégiques suivants ont été retenus :

- Renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel (national et sous régional) en matière de biosécurité et de biotechnologies ;
- Promotion de l'utilisation sécurisée des biotechnologies (Dispositif de veille, de surveillance, d'évaluation des risques et de recherche en matière de biosécurité et de biotechnologies (prospective et veille)) ;
- Coordination, communication et mise en synergie sur la biosécurité et les biotechnologies.

Axe stratégique 1. Amélioration du cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de biosécurité et de biotechnologies

Les défis majeurs qu'il faut lever pour cet axe stratégique sont :

- Compléter l'arsenal législatif et réglementaire relatif à la biosécurité et l'utilisation des biotechnologies modernes ;
- Mettre en place des institutions fortes capables de prendre en charge efficacement la biosécurité et l'utilisation des biotechnologies modernes ;
- Renforcer les capacités de mobilisation des moyens nécessaires au bon fonctionnement des institutions impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie.

Deux objectifs ont été définis pour cet axe (**Tableau 4**).

- Mettre en place un dispositif législatif et réglementaire adapté au contexte sénégalais et en cohérence avec les initiatives et /ou conventions sous-régionales, continentales et internationales ;
- Renforcer les capacités (ressources humaines qualifiées, matériel et moyens financiers) de l'ANB et de ses partenaires.

Tableau 4. Objectifs, résultats attendus et indicateurs de l'axe stratégique 1.

Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs
Objectif 1.1. Mettre en place un dispositif législatif et réglementaire adapté au contexte sénégalais et en cohérence avec les initiatives et /ou conventions sous-régionales, continentales et internationales	Un diagnostic approfondi du cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de biosécurité et de biotechnologies sont réalisés	- Un diagnostic approfondi est réalisé avant la fin de la 1 ^{ère} année de mise en œuvre de la stratégie
	Des mesures permettant d'améliorer le cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de biosécurité et de biotechnologies sont mises en place	- Au moins 4 des 6 mesures relatives à l'amélioration du cadre législatif, réglementaire et institutionnel, planifiées dans la présente stratégie sont réalisées avant la fin de la 5 ^{ème} année de mise en œuvre de la stratégie
Objectif 1.2. Renforcer les capacités (ressources humaines qualifiées, matériel et moyens financiers) de l'ANB et de ses partenaires	L'expertise du Sénégal en matière biosécurité et de biotechnologie est renforcée	- Au moins une filière de formation relative à la biosécurité est appuyée et/ou mise en place avant la fin de la 4 ^{ème} année de mise en œuvre de la stratégie - La stratégie pour la mise en place d'une masse critique de ressources humaines compétentes en matière de biosécurité et de biotechnologies modernes au Sénégal est élaborée et mise en œuvre avant la fin de la 5 ^{ème} année
	Les moyens matériels et financiers nécessaires au bon fonctionnement de l'ANB sont mobilisés	Au moins 80 % des fonds nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie (y compris ceux pour acheter les équipements) sont mobilisés avant la fin de la 5 ^{ème} année de la stratégie

Axe stratégique 2. Promotion de l'utilisation sécurisée des biotechnologies (Dispositif de veille, de surveillance, d'évaluation des risques et de recherche en matière de biosécurité et de biotechnologies)

Trois défis majeurs sont liés à cet axe stratégique :

- Développer une recherche de qualité sur la biosécurité et les biotechnologies modernes ;
- Protéger le patrimoine génétique du Sénégal ;
- Utiliser de manière sécurisée les biotechnologies modernes pour créer durablement des richesses

Afin de faire face à ces défis, deux objectifs spécifiques ont été définis (**Tableau 5**) :

- Renforcer le dispositif de prospective et de veille ;
- Promouvoir l'utilisation sécurisée de biotechnologies pour créer durablement des richesses.

Tableau 5. Objectifs, résultats attendus et indicateurs de l'axe stratégique 2.

Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs
Objectif 2.1. Renforcer le dispositif de prospective et de veille	Les conditions préalables à la mise en place d'un dispositif de prospective et de veille efficace sont mises en place	Au moins 4 des activités sur les 6 prévues sont réalisées avec succès avant la fin de la 5ème année
	Le fonctionnement efficace du dispositif de prospective et de veille est assuré	Au moins 80 % des acteurs interviewés au cours d'un sondage reconnaissent l'efficacité du dispositif de prospective et de veille
Objectif 2.2. Promouvoir l'utilisation sécurisée de biotechnologies pour créer durablement des richesses	Les possibilités de valorisation de la biosécurité et des biotechnologies sont connues	Au moins 5 possibilités d'utilisation de biotechnologies adaptées au contexte sénégalais sont identifiées et documentées
	La biosécurité et les biotechnologies modernes sont utilisées pour créer des emplois et des richesses	Au moins 5 types d'utilisation de la biosécurité et de technologies modernes permettent de créer des emplois et des richesses

Axe stratégique 3. Coordination, communication, sensibilisation et mise en synergie sur la biosécurité et les biotechnologies

Les défis majeurs que cet axe doit lever sont :

- Sensibiliser les populations en matière de biosécurité, de biotechnologies modernes et des risques associés ;
- Améliorer notablement le déficit de coordination des différents intervenants dans le domaine ;
- Mettre en place des partenariats de qualité susceptible d'améliorer l'expertise sénégalaise en matière de biosécurité et de biotechnologies modernes.

Les objectifs suivants ont été identifiés pour faire face à ces défis (**Tableau 6**) :

- Renforcer la circulation des informations sur la biosécurité et les biotechnologies ;
- Améliorer la coordination et construire un partenariat solide sur la biosécurité et les biotechnologies

Tableau 6. Objectifs, résultats attendus et indicateurs de l'axe stratégique 3

Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs
Objectif 3.1. Renforcer la circulation des informations sur la biosécurité et les biotechnologies	Les outils, les partenariats et les mécanismes permettant une meilleure circulation de l'information sur la biosécurité et les biotechnologies sont identifiés	- Une stratégie de communication est élaborée avant la fin de la 1ère année
	Les différents acteurs de la biosécurité et des biotechnologies modernes sont informés et mobilisés	- Au moins 80 % des acteurs interviewés lors d'un sondage, affirment qu'il y a une amélioration de la circulation de l'information et sont plus motivés avant la fin de la 5ème année
Objectif 3.2. Améliorer la coordination et construire un partenariat solide sur la biosécurité et les biotechnologies	Les organes, les mécanismes et les outils permettant une meilleure coordination en matière de biosécurité et de nouvelles technologies sont mis en place et/ou rendus fonctionnels	- Au moins 80 % des acteurs interviewés lors d'un sondage, affirment qu'il y a une amélioration de la coordination avant la fin de la 2ème année
	Les partenariats nécessaires au bon fonctionnement du dispositif national de biosécurité sont développés	Au moins 10 partenariats sont noués par l'ANB avant la fin de la 5ème année

3.3. Le plan d'action opérationnel

Afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie, un plan d'action opérationnel de cinq ans a été élaboré (**Tableau 7**). Le plan d'action, en plus des éléments du cadre stratégique, indique les institutions responsables, le chronogramme et le coût des actions.

DRAFT

Tableau 7. Plan d'action opérationnel

Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs	Actions	Institutions responsables	Chronogramme					Coût (F CFA)
					A1	A2	A3	A4	A5	
Objectif 1.1. Mettre en place un dispositif législatif et réglementaire adapté au contexte sénégalais et en cohérence avec les initiatives et /ou conventions sous-régionales, continentales et internationales	Résultat attendu 1.1.1. Des diagnostics approfondis du cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de biosécurité et de biotechnologies sont réalisés	Un diagnostic approfondi est réalisé avant la fin de la 1ère année de mise en œuvre de la stratégie	- Faire un compendium des lois et règlements liés à la biosécurité et aux biotechnologies modernes	ANB						20 000 000
			- Réaliser un diagnostic approfondi du cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de biosécurité et de biotechnologies	ANB						15 000 000
	Résultat attendu 1.1.2. Des mesures permettant d'améliorer le cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de biosécurité et de biotechnologies sont mises en place	Au moins 4 des 6 mesures prévues sont réalisées avant la fin de la 5 ^{ème} année de mise en œuvre de la stratégie	- Appuyer la mise en œuvre des recommandations issues du diagnostic approfondi du cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de biosécurité et de biotechnologies	ANB						40 000 000
			- Mettre en place une unité de planification au sein de l'ANB	MEDD / ANB						60 000 000

			- Faire un plaidoyer au niveau de l'Etat pour appuyer la mise en œuvre effective du protocole de Cartagena	ANB et ONG partenaires							3 000 000
			- Faire un plaidoyer au plus haut niveau pour la ratification du Protocole additionnel de Nagoya Kuala Lumpur par le Sénégal	ANB et ONG partenaires							3 000 000
			- Elaborer et mettre en œuvre les textes d'application et prendre en compte le Protocole de Nagoya Kuala Lumpur	ANB							10 000 000
			- Mettre en adéquation le cadre national avec les lignes directrices / cadre sur la biosécurité des organisations sous-régionales et régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS, UA)	MEDD / ANB							50 000 000
Objectif 1.2. Renforcer les capacités (ressources humaines qualifiées, matériel et moyens financiers) de l'ANB et de ses partenaires	Résultat attendu 1.2.1. L'expertise du Sénégal en matière biosécurité et de biotechnologie est renforcée	- Au moins une filière de formation relative à la biosécurité est appuyée et/ou mise en place avant la fin de la 4 ^{ème} année de mise en œuvre de la stratégie - La stratégie pour la mise en place d'une masse critique de ressources humaines compétentes en matière de biosécurité et de biotechnologies modernes au Sénégal est élaborée et mise en	- Susciter la création et appuyer le fonctionnement de filières de formation en biosécurité et biotechnologies modernes	ANB / UCAD / Enseignement privé							50 000 000

		œuvre avant la fin de la 5 ^{ème} année									
			- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie pour la mise en place d'une masse critique de ressources humaines compétentes en matière de biosécurité et de biotechnologies modernes au Sénégal	ANB							150 000 000
			- Appuyer l'élaboration, la recherche de financements et la mise en œuvre de projets sur la biosécurité et les biotechnologies	ANB							150 000 000
	Résultat attendu 1.2.2. Les moyens matériels et financiers nécessaires au bon fonctionnement de l'ANB sont mobilisés	Au moins 80 % des fonds nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie (y compris ceux pour acheter les équipements) sont mobilisés avant la fin de la 5 ^{ème} année de la stratégie	- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de fonds pour la biosécurité	ANB / MEDD							50 000 000
			- Construire et équiper des locaux et un laboratoire de contrôle adéquats pour l'ANB	ANB / MEDD, Ministère des Finances, PTF							350 000 000
			- Equiper et appuyer le fonctionnement des laboratoires travaillant avec l'ANB	ANB							150 000 000
Objectif 2.1. Renforcer le dispositif de	Résultat attendu 2.1.1. Les conditions préalables à la mise en place d'un dispositif de	Au moins 4 des activités sur les 6 prévues sont réalisées avec succès avant la fin de la 5 ^{ème} année	- Elaborer et mettre en œuvre des programmes de recherche en matière de biosécurité et de biotechnologie	ANB / MEDD, Ministère des Finances, PTF, UCAD							300 000 000

prospective et de veille	prospective et de veille efficace sont mises en place										
			- Rendre opérationnel le comité national de biosécurité (pour lui faire jouer le rôle d'observatoire national de biosécurité) et le comité national scientifique de biosécurité, une fois l'arrêté en place	ANB / MEDD, Ministère des Finances, PTF							15 000 000
			- Elaborer et mettre en œuvre un texte portant création et organisation du corps de contrôle en matière de biosécurité	ANB							20 000 000
			- Plaidoyer au niveau des organes de décision de la CEDEAO pour l'adoption du cadre réglementaire sous régional	ANB / MEDD							10 000 000
			- Mettre en place les capacités pour gérer l'introduction de nouvelles espèces	ANB, UCAD, ISRA							150 000 000
			- Elaborer et mettre en œuvre un texte portant création et organisation du corps de contrôle en matière de biosécurité	ANB / MEDD							20 000 000
	Résultat attendu 2.1.2. Le fonctionnement efficace du dispositif de prospective et de veille est assuré	Au moins 80 % des acteurs interviewés au cours d'un sondage reconnaissent l'efficacité du dispositif de prospective et de veille	- Mettre en place et appuyer le fonctionnement de mécanismes de prévention et de gestion de risques liés à la biosécurité et à la biotechnologie	ANB / MEDD, UCAD, ISRA							150 000 000

			- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de protection et de valorisation du patrimoine génétique du Sénégal	ANB / MEDD, UCAD, ISRA						65 000 000
			- Faire l'inventaire et le monitoring des ressources biologiques	ANB / MEDD, UCAD, ISRA						70 000 000
			- Mettre en place un cadre d'échanges légal et technique pour l'amélioration des ressources génétiques locales	ANB / MEDD, UCAD, ISRA						10 000 000
Objectif 2.2. Promouvoir l'utilisation sécurisée de biotechnologies pour créer durablement des richesses	Résultat attendu 2.2.1. Les possibilités de valorisation de la biosécurité et des biotechnologies sont connues	Au moins 5 possibilités d'utilisation de biotechnologies adaptées au contexte sénégalais sont identifiées et documentées	- Prospecter les possibilités d'utilisation de biotechnologies adaptées au contexte sénégalais	ANB / MEDD, UCAD, ISRA						30 000 000
			- Identifier les chaînes de valeurs qui permettent d'accéder aux marchés rémunérateurs des produits des biotechnologies modernes	ANB / MEDD, UCAD, ISRA						30 000 000
	Résultat attendu 2.2.2. La biosécurité et les biotechnologies modernes sont utilisées pour créer des emplois et des richesses	Au moins 5 types d'utilisation de la biosécurité et de technologies modernes permettent de créer des emplois et des richesses avant la fin de la 5 ^{ème} année	- Créer des richesses à travers l'utilisation sécurisée des biotechnologies modernes	ANB / MEDD, UCAD, ISRA						200 000 000
			- Organiser un concours annuel au niveau national sur	ANB / MEDD						50 000 000

			l'innovation et la valorisation de la biosécurité et les biotechnologies nouvelles dans la création d'emplois et de richesses							
			- Appuyer les initiatives de valorisation du potentiel offert par l'utilisation des biotechnologies	ANB / MEDD, UCAD, ISRA						50 000 000
			- Identifier et utiliser des biotechnologies (OGM) à valeur ajoutée et les valoriser	ANB / MEDD, UCAD, ISRA						50 000 000
Objectif 3.1. Renforcer la circulation des informations sur la biosécurité et les biotechnologies	Résultat attendu 3.1.1. Les outils, les partenariats et les mécanismes permettant une meilleure circulation de l'information sur la biosécurité et les biotechnologies sont identifiés	- Une stratégie de communication est élaborée avant la fin de la 1 ^{ère} année	- Mener une étude permettant d'identifier les meilleurs outils, les partenaires et mécanismes à utiliser (BCH y compris)	ANB, journalistes						10 000 000
			- Elaborer une stratégie de communication sur la sur la biosécurité et les biotechnologies modernes	ANB						15 000 000
	Résultat attendu 3.1.2. Les différents acteurs de la biosécurité et des biotechnologies modernes sont informés et mobilisés	- Au moins 80 % des acteurs interviewés lors d'un sondage, affirment qu'il y a une amélioration de la circulation de l'information et sont plus motivés avant la fin de la 5 ^{ème} année	- Mettre en œuvre la stratégie de communication sur la sur la biosécurité et les biotechnologies modernes	ANB						50 000 000

			- Etablir des mécanismes institutionnalisés de communication entre les institutions de recherche et l'ANB	ANB / MEDD, UCAD, ISRA						10 000 000
			- Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs (parlementaires, Conseil Economique Social et Environnemental, Société civile, Collectivité Territoriales, journalistes, populations locales etc.) en biosécurité et nouvelles technologies	ANB						50 000 000
Objectif 3.2. Améliorer la coordination et construire un partenariat solide sur la biosécurité et les biotechnologies	Résultat attendu 3.2.1. Les organes, les mécanismes et les outils permettant une meilleure coordination en matière de biosécurité et de nouvelles technologies sont mis en place et/ou rendus fonctionnels	- Au moins 80 % des acteurs interviewés lors d'un sondage, affirment qu'il y a une amélioration de la coordination avant la fin de la 2 ^{ème} année	- Rendre opérationnel le comité national de biosécurité (pour lui faire jouer le rôle d'observatoire national de biosécurité) et le comité national scientifique de biosécurité, une fois l'arrêté en place	ANB / MEDD						60 000 000
			- Elaborer et mettre en œuvre un plan stratégique participatif et inclusif de développement des biotechnologies et de la biosécurité au Sénégal	ANB / MEDD, UCAD, ISRA						70 000 000
			- Mettre en place un dispositif de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre des conventions et protocoles	ANB / MEDD, UCAD, ISRA						60 000 000

			- Renforcer les capacités de coordination et de mise en synergie de l'ANB	ANB / MEDD						50 000 000
	Résultat attendu 3.2.2. Les partenariats nécessaires au bon fonctionnement du dispositif national de biosécurité sont développés	Au moins 10 partenariats sont noués par l'ANB avant la fin de la 5 ^{ème} année	- Mettre en place un cadre de concertation et de synergie avec les institutions en charge des ressources génétiques et du droit de propriété intellectuelle	ANB / MEDD, UCAD, ISRA						10 000 000
			- Organiser tous les deux ans un forum visant à renforcer les partenariats et la synergie des actions relatives à la biosécurité et à la biotechnologie	ANB						50 000 000
			- Nouer des partenariats avec l'international, les institutions sous-régionales et régionales d'intégration économique, le Public, le Privé et la Société Civile	ANB / MEDD, UCAD, ISRA						50 000 000
Total										2 806 000 000

Un budget **de 2 806 000 000 F CFA** est nécessaire pour mettre en œuvre la stratégie nationale de biosécurité qui couvre une période de cinq ans. Une stratégie de mobilisation des fonds nécessaires sera élaborée. Des principes directeurs ont été identifiés pour guider la mise en œuvre du Plan stratégique.

4. Les principes directeurs du Plan stratégique

Afin de s'assurer d'une bonne mise en œuvre de la stratégie, un ensemble de principes directeurs guidera son opérationnalisation. Ces principes sont tirés des meilleures pratiques à travers le monde en termes de conduite de stratégies, de projets / programmes.

Les principes directeurs de cette stratégie sont :

Analyse approfondie du contexte social

Il est important d'avoir une connaissance approfondie du contexte social pour pouvoir anticiper sur les solutions, qui sur le plan culturel, risquent de poser des problèmes d'adoption par les acteurs et les populations. Il s'agira de faire appel, chaque fois que de besoin, aux services d'un **sociologue**, qui accompagnera la mise en œuvre du Plan stratégique afin d'aider à identifier les barrières, les personnes et les structures influentes afin de faciliter la mise en œuvre des activités et l'acceptabilité des approches.

Identification, amélioration et adoption des meilleures pratiques

Une bonne connaissance des meilleures pratiques en matière de biosécurité et de biotechnologies modernes est capitale pour la réussite de la mise en œuvre de la stratégie. Il s'agira, en consultant la documentation, en utilisant les médias sociaux et en organisant des visites d'échange, de repérer les meilleures pratiques, de les améliorer au cours de groupes de travail participatifs et de les adapter au contexte sénégalais. Il faudra privilégier la diversité des domaines thématiques, des acteurs et des endroits prospectés pour identifier les meilleures pratiques. En effet, établir des passerelles entre des mondes différents est un puissant moyen de trouver des solutions et d'innover.

Définition participative des priorités et des défis à lever

L'identification participative des priorités par l'ensemble des acteurs est un des principes fondamentaux d'action de la stratégie. A la suite de la définition des priorités, des défis en relation avec elles seront fixés. Une équipe de « champions » (personnes motivées, dynamiques et compétentes) sera mise en place pour mobiliser et développer des stratégies innovantes capables d'aider à atteindre les objectifs de la stratégie.

Recherche de l'engagement des acteurs et des communautés

L'engagement des acteurs, des autorités et des communautés dépend en grande partie de leur appropriation de la stratégie. Ce qui nécessite une animation et une communication dynamique et proactive. Un élément important également est d'identifier avec et pour les acteurs et les communautés des causes à défendre. Cette cause doit être fédératrice (la sécurité humaine, la protection de l'environnement et la création de richesses à partir des biotechnologies modernes) du groupe qui la défend. L'engagement nécessite un état d'esprit positif et un mode de pensée gagnant-gagnant de la part des membres de l'équipe de mise en œuvre de la stratégie et des parties prenantes. L'engagement nécessite de trouver des faits, des images ou des

paroles qui touchent la fibre émotive des acteurs et des communautés¹². Un comité de mobilisation des acteurs sera créé pour faciliter les actions de la stratégie.

Utilisation des compétences locales

Pour assurer la durabilité des résultats et des impacts, la stratégie fera intervenir prioritairement les institutions nationales dans la prise de décision et la mise en œuvre des activités. Le renforcement des capacités des agents des services techniques sera une partie importante de la stratégie afin d'améliorer de manière continue leurs capacités à participer et à contribuer à la mise en œuvre des actions. Le savoir-faire local sera également valorisé.

Mise en place d'une culture d'apprentissage constant au sein de l'équipe de mise en œuvre et des parties prenantes

Pour trouver des idées nouvelles et apprendre tout au long du processus de mise en œuvre (learning by doing), la stratégie mettra en place des mécanismes d'apprentissage et s'inspirera des méthodes et des principes issus d'initiatives semblables mais également, de domaines et d'horizons géographiques différents. Cette dernière alternative, selon des études récentes, présente plus de chances à engendrer des innovations et des solutions nouvelles appropriées¹³. Un questionnement constant sur les succès, les échecs et les différents éléments des processus de la stratégie sera mené à travers un suivi régulier et des évaluations des résultats. Ceci afin de tirer des leçons apprises qui permettront d'améliorer les performances. La communication, l'éducation et la sensibilisation joueront un rôle important¹⁴ dans l'application de ce principe.

Une exécution intelligente et stratégique des activités

Il est prouvé que le taux de réussite des initiatives stratégiques est souvent faible, sauf dans les cas où une mise en œuvre intelligente est adoptée. Souvent les organisations croient qu'en travaillant plus dur et en faisant plus de ce qu'elles font habituellement, elles augmentent les chances de réussite des nouvelles initiatives qu'elles entreprennent. Au fil du temps, elles se rendent compte avec déception qu'elles ont raté quelque chose.

En adoptant la démarche suivante¹⁵ les chances de réussite s'accroissent considérablement :

- Etre focalisé en définissant des objectifs stratégiques clairs ;
- Constituer la meilleure équipe possible en termes de qualité intrinsèque des membres et de complémentarité des compétences ;

¹² Kotter J. P., 2012. The Heart of Change. Harvard Business Review Press, Boston, 188 p.

¹³ Munshi P., 2009. Making Breakthrough Innovation Happen. New Delhi, Collins Business, 236 p.

¹⁴ Hesselink F., Goldstein W., Van Kempen P.P., Garnett T. et Dela J., Date de publication non mentionnée. Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP). Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordonnateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB). CBD, UICN, CEC, Ministère Français des Affaires Etrangères et Européennes, 314 p.

¹⁵ Gilbert X., Büchel B. and Davidson R., 2011. Smarter execution. Seven steps to getting results. Financial Time Prentice Hall, London, 158 p.

- Fixer le cap à suivre en établissant clairement les différentes étapes à franchir et en les communiquant efficacement à l'équipe de mise en œuvre et aux parties prenantes ;
- Développer un esprit de gagnant au sein de l'équipe de mise en œuvre et des acteurs. Ceci implique la prise en charge des éléments qui doivent motiver l'équipe et les parties prenantes ;
- Réfléchir de manière approfondie sur l'initiative à travers des groupes de travail et des études et adapter les activités et les démarches aux nouvelles connaissances acquises et aux changements du contexte ;
- Mobiliser les différentes parties prenantes à travers la prise en compte de leurs avis et de leurs intérêts, mais également en facilitant une concertation régulière ;
- Planifier et mettre en œuvre de manière intégrée les activités de renforcement des capacités, d'influence des politiques, de gestion des risques et de création d'emplois et de richesses ;
- Mettre en place un mécanisme efficace de suivi, d'évaluation et de correction des dysfonctionnements.

Promotion de la bonne gouvernance

La gouvernance est une notion définie et comprise de manière diverse et parfois contradictoire. La définition adoptée ici fait la synthèse de la définition de la Banque Mondiale, de la Commission Economique, du PNUD, de l'ACDI, de l'OCDE et des ouvrages de référence tels que des dictionnaires et lexiques des sciences économiques, des sciences politiques, de la philosophie, de la géopolitique et des relations internationales¹⁶.

La gouvernance est l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation constante entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir.

La bonne gouvernance comme le reconnaissent plusieurs institutions¹⁷ et personnalités influentes¹⁸, est une des clés les plus importantes de la réussite du développement social, économique et environnemental d'un terroir ou d'un pays.

¹⁶ Lacroix I. et St-Arnaud P. O., 2012. La gouvernance : tenter une définition. Cahiers de recherche en politique appliquée, Vol. IV, Numéro 3, Automne 2012.

¹⁷ FMI, 2014. Le FMI et la bonne gouvernance. Factsheet du FMI, 3 p.

¹⁸ Kofi Annan, ancien Secrétaire Général de l'ONU a dit : "Good governance is the single most important way to end poverty and support development"

La stratégie, dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance, s'attellera à assurer¹⁹ :

- L'efficacité de la gestion des ressources (financières et humaines ainsi que des équipements) ;
- La transparence et le respect de la loi et des règlements ;
- La responsabilisation, la participation et l'engagement des parties prenantes ;
- L'équité par rapport au genre et aux groupes sociaux ;
- La cohérence des actions et des objectifs de la stratégie avec les politiques nationales et les conventions internationales ;
- Une vision stratégique²⁰ à long terme de la bonne gouvernance et du développement économique, social et environnemental.

La durabilité

Bien que la plupart des principes évoqués contribuent à la durabilité des résultats, des dynamiques créées et des impacts de la stratégie, il est important d'avoir un principe d'action spécifique qui lui est dédié. La durabilité est de plus en plus considérée comme une condition nécessaire à l'éradication durable de la pauvreté et au développement²¹. Un des défis majeurs de la stratégie sera de concilier les objectifs de développement et la mise en œuvre des mesures de gestion des risques liées à la biosécurité et à l'utilisation des biotechnologies modernes.

Les aspects cruciaux que la stratégie devra prendre en compte pour assurer la durabilité sont :

- L'implication et la mobilisation des parties prenantes à toutes les phases de la stratégie (conception, mise en œuvre et suivi-évaluation) ;
- L'appropriation des initiatives par les acteurs ;
- Le renforcement des capacités des parties prenantes (formation des ressources humaines, capacités organisationnelles...) ;
- La mise en place de mécanismes de financement durables pour perpétuer les principales activités à la fin du Plan stratégique ;
- Une bonne information, sensibilisation et communication ;
- La démonstration des bénéfices tangibles apportés par la stratégie ;
- L'acceptabilité sociale des actions de la stratégie ;

¹⁹ Diouf P. S. et Diouf T., 2013. Analyse de la gouvernance des ressources marines et côtières de l'écorégion WAMER (Western African Marine Ecoregion). WWF, Présentation, 26 diapositives.

²⁰ FIDA, 1999. Conseil d'administration 60^{ème} session. Rome, FIDA, 10 p.

²¹ PNUD, 2015. Consultation thématique du PNUD sur la durabilité environnementale. The World We Want, 2 p.

- Le respect de la culture, des coutumes et de la croyance des populations ;
- L'équité²² dans la prise de décision et le partage des bénéfices ;
- La prise en compte des bénéfices à long terme et ne pas se focaliser uniquement sur les intérêts immédiats²³ ;
- La promotion du civisme ;
- L'obtention de l'appui politique des autorités administratives et le soutien des personnalités traditionnelles et coutumières ;
- Des mesures de sauvegarde environnementale ;
- La mise en place d'une culture de conservation de l'environnement et de protection des populations.

Communication interne et externe efficace

La communication jouera un important rôle dans la mise en œuvre de la stratégie. A l'interne, par l'utilisation d'internet, les réunions et le suivi et l'évaluation participative, les informations techniques et financières seront fournies en temps réels à tous les membres de l'équipe de mise en œuvre. Par rapport à la communication externe, les canaux modernes (média sociaux, radio, télé, brochures, téléphones portables, internet...) et traditionnels (causeries, visites, fora, organisation d'évènements traditionnels...) de communication seront utilisés pour pouvoir informer, sensibiliser et mobiliser les parties prenantes et les communautés.

5. La gouvernance du Plan stratégique.

5.1. Le cadre de coordination

La gouvernance de la stratégie sera assurée par le Conseil d'orientation et l'ANB, en étroite collaboration avec le point focal du Protocole de Cartagena. Le Conseil d'orientation aura pour rôles de :

- Délibérer sur toutes les questions relatives à la biosécurité conformément à la loi. A ce titre, il sera chargé de superviser la mise en œuvre et l'actualisation périodique de la stratégie nationale de biosécurité ;
- Approuver les plans de travail annuels définis par la stratégie, en articulation avec les orientations du Protocole de Cartagena et en assurant une synergie avec les accords multilatéraux sur l'environnement ;
- Veiller, dans le cadre du suivi-évaluation de la stratégie nationale de biosécurité à ce que les activités soient conformes aux orientations et à

²² PNUD, 2011. Rapport mondial sur le développement humain 2011. PNUD, 202 p.

²³olivar J.G., 2008. Les facteurs de durabilités et de viabilité du projet. Mémoire de Maîtrise Université de Québec, Rimouski, 2008

la politique définies par l'Etat dans le domaine des biotechnologies modernes et de la biosécurité.

L'ANB assurera la coordination technique et administrative de la stratégie. Elle pourra être renforcée par des consultants et des personnes ressources au besoin. Des groupes thématiques regroupant des experts des différentes institutions impliquées seront créés pour donner des avis scientifiques permettant d'éclairer les décisions à prendre. L'avis du point focal du Protocole de Cartagena sera demandé pour toutes les décisions importantes.

Les acteurs de cette stratégie seront :

- Les administrations impliquées dans la biosécurité et les biotechnologies modernes ;
- Les universités et institutions de recherche au niveau national et international ;
- Les ONG nationales et internationales actives dans les domaines de la biosécurité et des biotechnologies modernes ;
- Les décideurs, chargés de la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement ;
- Les communautés et les producteurs à la base ;
- Les partenaires techniques et financiers ;
- Les médias ;
- Le secteur privé.

5.2. Le suivi et l'évaluation du Plan stratégique

Le suivi-évaluation permettra d'analyser les résultats obtenus, tout au long du processus de mise en œuvre de la stratégie. Il fournira l'opportunité de s'assurer du réalisme des actions identifiées et de les réajuster en cours d'exécution, si l'évolution des indicateurs n'est pas conforme aux prévisions.

Le bon fonctionnement du système de suivi-évaluation nécessite certains préalables que sont :

- Avoir une personne responsable du suivi-évaluation, bien formée et expérimentée ;
- Renforcer les capacités de toute l'équipe en suivi-évaluation pour comprendre les besoins correspondant à la contribution de chacun ;
- Réaliser un état de référence au début de la mise en œuvre de la stratégie pour tous les indicateurs ;

Tout à fait au début de la mise en œuvre de la stratégie, une situation de référence sera établie pour les valeurs des indicateurs. Ces indicateurs seront suivis sur une base semestrielle.

Le suivi de la mise en œuvre se fera à deux niveaux : au niveau de la gestion globale de la stratégie et au niveau de la mise en œuvre des actions.

En ce qui concerne la gestion globale de la mise en œuvre de la stratégie, les indicateurs qui seront suivis sont : l'efficacité (le taux d'atteinte des indicateurs / sur le taux d'exécution budgétaire), le taux d'atteinte des indicateurs (nombre d'indicateurs atteints/nombre d'indicateurs planifiés), le taux d'exécution financière (montant dépensé/budget planifié), le nombre d'évaluations satisfaisantes.

En ce qui concerne la mise en œuvre technique, le suivi se fera à travers des événements formels (évaluations), mais aussi à travers des méthodes de suivi-évaluation participatives.

La mise en œuvre de la stratégie fera l'objet d'au moins deux évaluations indépendantes qui permettront de suivre les processus et les effets obtenus : une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale quatre mois avant la fin de la période de mise œuvre. Les autres années des auto-évaluations participatives seront organisées.

Au début de la mise en œuvre de la stratégie, un plan détaillé de suivi évaluation sera élaboré de manière participative.

6. Principaux éléments de la stratégie de communication

6.1. Objectifs

L'objectif global de la stratégie de communication est d'informer et de sensibiliser les autorités gouvernementales, administratives, parlementaires, coutumières et religieuses ainsi que les collectivités territoriales, les communautés, la société civile et le secteur privé du Sénégal, afin de les amener à comprendre les enjeux liés à l'utilisation sécurisée des biotechnologies modernes dans une perspective de conservation et de valorisation durable de la biodiversité et du patrimoine génétique.

Plus spécifiquement, la stratégie de communication cherche à :

- Mobiliser les acteurs, notamment les autorités, les communautés, la société civile, les collectivités territoriales, le secteur privé et les partenaires au développement autour des objectifs de la stratégie nationale de biosécurité ;
- Assurer une meilleure circulation de l'information relative aux opportunités et avantages de l'utilisation des biotechnologies modernes et le cadre réglementaire de biosécurité qui les régit ;
- Informer et sensibiliser les acteurs sur la prévention et à la gestion des risques liés aux OGM.

6.2. Les groupes cibles

Les groupes cibles de la stratégie de communication sont :

- les autorités politiques et parlementaires ;
- les services techniques de l'Etat ;

- les collectivités territoriales ;
- les partenaires au développement ;
- les organisations sous régionales ;
- les autorités coutumières et religieuses ;
- les médias ;
- les institutions de formation et de recherche ;
- les associations de consommateurs ;
- le secteur privé ;
- les ONG ;
- les organisations d'encadrement rural ;
- les organisations de producteurs
- et le grand public.

6.3. Les messages

Les messages-clés qu'il faut transmettre sont :

- Un cadre d'échange et de partage mobilisant tous les acteurs est nécessaire pour une bonne appropriation de la stratégie nationale de biosécurité et l'atteinte des objectifs fixés.
- L'utilisation sécurisée des biotechnologies modernes est aujourd'hui un moyen reconnu pour conserver la biodiversité.
- Un bon partage de l'information sur les biotechnologies modernes et le cadre réglementaire de biosécurité permet de mieux orienter le choix de consommation et d'assurer une prise de décision éclairée.
- L'utilisation des produits issus des biotechnologies modernes bien que présentant des avantages, n'est toutefois pas sans risque. Dès lors, les acteurs doivent être informés et sensibilisés sur les dispositions sécuritaires pour la prévention et la gestion des risques liés aux OGM.

6.4. Les canaux et supports de communication à utiliser

Il y a une grande diversité de canaux et supports de communication qui peuvent être utilisés dans le cadre de cette stratégie de communication. Le canal, le support adéquat, la langue utilisée et les mots employés dépendent du message à transmettre et du groupe cible. Parfois, il est préférable d'utiliser plusieurs canaux ou supports. Il faut toutefois, ne pas perdre de vue que le but recherché est que le groupe cible comprenne le message et que le message l'incite soit à agir, soit à changer de comportement soit à appuyer les actions de la stratégie.

Les canaux les plus importants à considérer sont les suivants :

- **Les Radios** pour toucher le plus large public, la radio reste un des vecteurs les plus efficaces au Sénégal. Il y a une grande variété de

radios à travers le pays et elles sont largement écoutées. Il apparaît indispensable de les utiliser, en privilégiant celles qui ont une large couverture spatiale et les radios communautaires. Il faudra, également cibler les moments de grande audience.

- **La télévision** est également très suivie et peut être un canal très efficace. Cependant, il faut avoir conscience qu'elle touche surtout la population urbaine.
- **Les nouveaux médias** (sites web, E-mail, réseaux sociaux, formation à distance, presse en ligne) sont efficaces pour toucher le grand public, notamment les jeunes.
- **Les Brochures et dépliants** sont très utiles pour les cibles alphabétisées.
- **Les téléphones portables sont très largement utilisés.** Il s'agit d'un secteur en pleine expansion. La téléphonie mobile, utilisée à bon escient peut être très efficace, surtout avec l'utilisation d'applications telles que Whatsapp.
- **Les affiches et autres supports audiovisuels** (les documentaires, ou les films itinérants « ciné mobile ») sont efficaces pour toucher un public analphabète.
- **Les ateliers, les séminaires, les groupes de discussions** sont des canaux très utilisés au Sénégal. Dans le cadre de cette stratégie de communication, ils peuvent être très utiles pour la formation, l'information et la sensibilisation.
- **Les évènements nationaux et internationaux** peuvent servir pour véhiculer les messages relatifs à la biosécurité et aux biotechnologies modernes.

Annexes

Annexe 1. Liste des institutions impliquées dans la biosécurité et les biotechnologies

<ul style="list-style-type: none"> - Présidence de la République - Primature - Ministère chargé de l'Environnement - Ministère chargé de l'Agriculture ; - Ministère chargé de l'Elevage ; - Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ; - Ministère chargé de la Santé; - Ministère chargé de l'Education ; - Ministère chargé de la pêche ; - Ministère chargé de la justice ; - Ministère chargé de l'Economie et des Finances ; - Ministère chargé du Commerce ; - Point focal national du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques; - Point Focal TIRPAA - Point Focal APA - Académie des Sciences et Techniques du Sénégal ; - Institut Sénégalais de Recherches agricoles (ISRA) ; - Conseil national de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) ; - Association sénégalaise des Amis de la Nature, membre du Comité national de Biosécurité ; - Association Nationale de Biosécurité et de Biosûreté 	<ul style="list-style-type: none"> - COPAGEN - ITA - UICN - African Biosafety Network Expertise (ABNE) - Programme Régional de Biosécurité (PRB) UEMOA - Laboratoire national de biosécurité - Centre anti poison - Coopérative Fédérative des Acteurs de l'Horticulture - Direction Générale des Douanes - Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD) - ASCOSEN - ENDA PRONAT - Association Sénégalaise des Producteurs de Semences Paysannes (ASPSP) - Association des Communicateurs traditionnels du Sénégal (ACTS) - Groupe de Recherche Presse et Environnement (GREP) - PRONASEF - SODEFITEX - Associations de producteurs (cotons, riz, etc.)
---	---

Annexe 2. Liste des partenaires potentiels pour la mise en œuvre et le financement du Plan Stratégique

Les partenaires potentiels pour la mise en œuvre du plan stratégique sont :

Financiers :

- L'Etat (MEFP, MEDD, MAER, MEPA, MC, MESRI, MSAS...)
- Secteur privé
- Organisations des producteurs
- Institutions internationales (UE, OMS, FAO, CEDEAO, UEMOA, UICN, ABNE, International Centre for Genetic Engineering and Biotechnology –ICGEB-, Secrétariat des Conventions etc.)
- Coopération bilatérale (Japon, Etats Unis...)
- Coopération bilatérale (JICA, USAID, GIZ, AFD, Ambassades...)
- Banques de développement (BAD, BID...)
- Banque commerciale (Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal, BNDE)

Techniques :

- L'Etat (MEFP, MEDD, MAER, MEPA, MC, MESRI, MSAS...)
- Universités et Institutions de recherche
- Organisations des producteurs
- Associations de consommateurs/ ONG
- Institutions internationales (UE, UA, CEDEAO, UEMOA, UICN, Secrétariat des Conventions etc.)
- Système des Nations Unies (OMS, FAO, PNUE, FEM, PNUD...)
- Coopération bilatérale (JICA, USAID, GIZ, AFD, Ambassades...)
- ONG (UICN...)

Politiques :

- L'Etat
- Assemblée Nationale
- Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)
- Organisations de la société civile (Réseau des consommateurs)

Annexe 3. Caractérisation des partenaires

Partenaires	Centres d'intérêt du partenaire	Ses intérêts dans le Plan Stratégique	Rôle potentiel
L'Etat (MEFP, MEDD, MAER, MEPA, MC, MESRI, MSAS...)	Allocation de ressources	Bonne Gouvernance en matière de biotechnologies et de biosécurité	Définition et mise en œuvre de politiques de la biosécurité et des biotechnologies
Secteur privé	Amélioration de la productivité	Meilleures Opportunités d'affaires et d'investissements	Défendre l'innovation et porter les projets de biosécurité et de biotechnologies Financer les projets
Organisations professionnelles	Amélioration de la productivité Augmentation de revenus	Facilitation de l'accès aux Labels compétitifs Diversification de la production ; Bénéficiaires des résultats de recherches	Porter les projets ; Appliquer, vulgariser et pérenniser la technologie
Institutions internationales (UE, OMS, FAO, CEDEAO, UEMOA, UICN, etc.)	Accompagner les orientations stratégiques	Harmonisation avec des cadres internationaux, régionaux et sous régionaux	Appui technique et financier ; Transfert de technologies
Coopération bilatérale (JICA, USAID, GIZ, AFD, Ambassades...)			

Banques de développement (BAD, BID...)	Opportunités d'investissement	Réalisation de leurs missions d'appui au développement	Financement de projets de biosécurité et de biotechnologies Mise en œuvre des politiques stratégiques
Banque commerciale (Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal, BNDE)	Opportunités d'investissement	Intérêt issus des capitaux placés	Placement de capitaux ; Financement de projets
Organisation de la société civile (Associations de consommateurs...)	Accompagnement dans la prise de décision et le choix de consommation ; Influence sur le prix des produits	Prise en compte du droit des consommateurs et du respect des normes de qualité	Veille et alerte Suivi de la conformité aux normes ; Assurer la communication et la sensibilisation
L'Etat et ses démembrements (MEDD, MEFP, MSAS...)	Animation, orientation et mise en synergie Allocation de ressources	Autorité nationale compétente Utilisation sécurisée des biotechnologies modernes dans une perspective de développement durable Mise en articulation avec la veille environnementale	Tutelle, pilotage et coordination du cadre national de biosécurité
Assemblée Nationale, CESE, HCCT...	Contribution des acteurs à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques en matière de	Prise en compte des acteurs dans le Plan stratégique	Proposition et vote et de lois ; Donner des avis techniques et politiques en matière de

	biotechnologie et de biosécurité Rôle de tutelle dans le domaine (champ d'action) qui leur est spécifique		biosécurité et de biotechnologies Application du cadre national de biosécurité
--	---	--	--

DRAFT